

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2016

La séance est ouverte à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.

M. Le Maire. – Avant de procéder à l'appel et de commencer ce Conseil Municipal, je vous demanderai de bien vouloir vous lever pour procéder à une minute de silence suite aux évènements de Bruxelles.

(Une minute de silence est observée)...

Je procède à l'appel. Le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir ce Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mars 2016

J'ai reçu une demande de modification de la part de Jean FERET concernant le RLP. Il propose d'ajouter que la gare à laquelle il faisait référence était celle de Moulin-Galant, pour éviter toute confusion avec la gare de Mennecy. Sous réserve de cette rectification matérielle, y a-t-il d'autres demandes de correction ? (Non). Le compte rendu du Conseil du 4 mars est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un Secrétaire de séance

J'ai reçu la candidature de Sandra HARTMANN. Y a-t-il d'autres candidats ? (Non). Madame Sandra HARTMANN est désignée Secrétaire de séance et nous l'en félicitons.

I. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

1. Adhésion de la commune à l'association « Les Petites Villes de France »

M. LE MAIRE. – Cette association travaille avec les communes. Elle apporte soutien, conseils, échanges d'expériences, formation et assistance technique. Dans une période très compliquée pour les collectivités du fait de la folie normative accompagnée d'une chute des recettes particulièrement forte pour les collectivités, ce soutien est important.

J'en profite pour vous faire part d'une nouvelle dont j'ai pris connaissance tout à l'heure. Il y a eu un certain nombre d'allers-retours entre l'Assemblée Nationale et le Sénat sur la possibilité que le Gouvernement réduise un peu la diminution des dotations aux collectivités, mais il n'en a rien été. Visiblement, nous continuons à avancer dans le mur en klaxonnant. Le Gouvernement a décidé de maintenir sa politique d'étranglement des collectivités. Monsieur l'adjoint aux Finances, vous ne pourrez pas compter sur des baisses moins importantes que celles prévues.

Concernant l'Association des Petites Villes de France, y a-t-il des remarques ? (Non). Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

M. LE MAIRE. – Lorsqu'il peut y avoir des manifestations à destination des élus ou des documents produits par l'Association, je demande au Cabinet et à la Direction des services de penser à bien les ventiler à l'ensemble de nos collègues.

2. Dotation de soutien à l'investissement public local au titre de l'enveloppe destinée aux bourgs centres – dépôt d'une demande de subvention

MME PRAT. – La commune de Mennecy est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local au titre de l'enveloppe destinée aux bourgs centres, mise en place par l'Etat dans le cadre des mesures adoptées dans la loi de finances pour 2016.

Monsieur Le Préfet de l'Essonne a fait savoir par lettre circulaire en date du 15 février 2016, les critères d'éligibilité, et les modalités de sollicitation de cette dotation pour les communes concernées.

Compte tenu des travaux à réaliser dans l'école de l'Ormeteau (construction d'un nouveau bâtiment, et rénovation du bâtiment existant ainsi que de la cour de récréation) pour répondre aux exigences d'accessibilité et de performance énergétique, la commune peut solliciter une aide au titre de cette nouvelle dotation.

Le détail des travaux est précisé dans la note technique. Le montant prévisionnel des travaux est de 1 160 000 € HT. Le montant de la dotation de soutien à l'investissement public local sollicité est de 290 000 €, c'est-à-dire 25 % du montant des travaux.

Ces travaux pourraient débuter en juillet 2016 pour s'achever en août 2017.

Un plan de financement est joint en annexe.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation de cette opération, ainsi que son plan de financement ci-annexé, et d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à solliciter M. Le Préfet de l'Essonne pour obtenir la dotation correspondante et signer tout document se rapportant à ce dossier. Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

M. LE MAIRE. – Ces recettes sont complètement hypothétiques. Ce plan de relance a d'ailleurs été notifié extrêmement tardivement à la commune. Bien évidemment, il ne figure pas au budget. Si nous devions percevoir tout ou partie des sommes demandées, cela nous permettrait en cours d'année soit de faire face à des dépenses d'investissement non prévues ou non budgétées, soit de réduire l'enveloppe consacrée à l'emprunt.

II. FINANCES

Rapporteur : Claude GARRO

3. Approbation du compte de gestion 2015 dressé par Monsieur le Receveur Municipal

M. GARRO. – Le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour 2015 est le pendant de notre Compte Administratif. Il correspond aux écritures que le comptable tient en parallèle de nos écritures à nous qui sommes ordonnateurs.

Les deux documents doivent être rigoureusement identiques au centime d'euro près.

Un rapprochement comptable permet ce soir d'attester que le compte de gestion et le compte administratif sont en parfaite concordance. Il vous est demandé d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2015 du budget de la Ville dressé par le Receveur Municipal. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

(Sortie de M. Le Maire)...

Claude Garro devient Président de séance.

M. GARRO. – Pour information, la Perception de Mennecey ferme à partir du 1^{er} janvier 2017. La commune de Mennecey dépendra donc de la Perception de La Ferté-Alais. Pour les démarches fiscales et notamment les paiements, nous dépendrons de la Perception de Corbeil.

4. Approbation du compte administratif 2015 du Budget Principal

M. GARRO. – Le Compte Administratif traduit la façon dont a été exécuté le budget de l'année précédente. Ce compte administratif dégage un résultat soit positif, soit négatif selon les années. Comme le budget, il est présenté en deux sections : section de fonctionnement et section d'investissement.

Section Investissement :

Les dépenses réalisées en 2015 par la commune de Mennecey en matière d'investissement se sont élevées à 10 777 939,66 €, ce qui représente 94 % du BP (hors restes à réaliser).

Ce montant très élevé inclus une écriture concernant le refinancement de nos emprunts que nous avons négociés en 2015 pour un montant de 7 670 256 €. Les dépenses réelles en investissement de l'année 2015 se sont en réalité élevées à 3 107 683 €. Leur détail figure dans la note jointe.

La décomposition s'établit comme suit :

- Immobilisation corporelle : 1 265 273 €
- Remboursement du capital de nos emprunts : 1 267 571 €
- Immobilisation incorporelle : 98 685 €
- Immobilisation en cours : 267 512 €
- Reports de crédits sur l'année 2016 : 123 518 €

Vous avez le détail de tout ce qui a été accompli au cours de l'année en pages 1 et 2 du rapport que nous vous avons adressé.

En contrepartie de ces dépenses d'investissement, il y a des recettes. Nous avons perçu en 2015 en titres d'investissement pour 10 558 165 €, ce qui représente 92 % de la prévision. Ce montant inclut également au centime près et à l'euro près 7 670 256 €. Les écritures réelles de recettes d'investissement ont donc été de 2 887 909 €.

Ces recettes sont principalement constituées par :

- Le Fonds de Compensation de la TVA,
- Des subventions,
- L'emprunt d'équilibre.

Il y a là aussi quelques restes à réaliser à hauteur de 28 163 €.

Après intégration du solde déficitaire de 2014, le CA 2015 fait ressortir un déficit total de sa section d'investissement de 421 756 €. Cette somme constituera donc notre première dépense budgétaire de l'année 2016 en section d'investissement.

Section de Fonctionnement :

Les dépenses de l'année 2015 se sont élevées à 18 348 071 €. Elles ont été réalisées à hauteur de 95,28 % de la prévision.

Les recettes quant à elles se sont élevées à 20 185 888 € et ont été réalisées à près de 105 % de la prévision.

Les dépenses réalisées sont inférieures à la prévision. Les recettes réalisées sont supérieures à la prévision. Cela explique le résultat positif de cette section qui s'élève au total à 1 837 817 €.

Quelques exemples en dépenses :

- Les crédits de personnel ont été consommés à près de 100 %.
- Des économies ont été réalisées sur l'ensemble des autres postes de dépenses.

En recettes, bien que les dotations de l'Etat soient toujours en baisse -ce que nous savions déjà lors de l'établissement du budget-, nous avons perçu au cours de l'année :

- Un rappel d'impôt,
- Des droits de mutation très supérieurs à la prévision,
- Le Fonds Départemental de Taxe Professionnelle a été reconduit,
- Des titres de recettes conséquents ont été émis sur un contrevenant local à la

législation sur le logement.

Ce résultat positif de 1 837 817 € sera affecté dans des conditions qui feront l'objet de la délibération suivante. Dans l'immédiat, je vous propose d'adapter ce Compte Administratif 2015, qui je vous le rappelle est parfaitement conforme au Compte de Gestion du percepteur. Avez-vous des questions ? (Non).

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	25	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick
-------------	----	---

		LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

(Retour de M. Le Maire)...

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

5. Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Nous venons de voir que le Compte Administratif dégagait un excédent de 1 837 000 € que nous devons affecter. Nous proposons de l'affecter en totalité à notre budget d'investissement 2016.

Dans un premier temps, il servira à combler le déficit d'investissement 2015 de 421 756 €. Le reliquat sera utilisé au financement de nouveaux équipements, ce qui diminuera d'autant notre besoin d'emprunt. Avez-vous des questions ?

M. SCHENARDI. – De quels types d'investissements s'agira-t-il ?

M. GARRO. – C'est globalisé. Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	25	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE
CONTRE	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>)
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

6. Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2015

M. GARRO. – Comme chaque année, il s'agit de présenter au Conseil Municipal le montant des acquisitions et des cessions immobilières intervenues au cours de l'année 2015. Sont recensées : 2 acquisitions et 8 cessions. Nous les avons vues au fur et à mesure du temps, car nous avons passé une délibération à chaque fois. Avez-vous des questions ? (Non).

Je vous ai donné acte de cet état.

7. Délibération cadre annuelle fixant le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement

M. GARRO. – Vous connaissez l'intérêt pour la commune, car nous votons cette délibération chaque année. Il s'agit de pouvoir inclure des dépenses qui seraient en fonctionnement et en investissement et de percevoir ainsi deux ans plus tard du FCTVA. Le seuil est de 500 €. Nous proposons de le baisser à 250 €. C'est assez classique, nous le faisons tous les ans.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

8. Vote des taux d'imposition 2016

M. GARRO. – Nous avons réussi à bâtir notre budget 2016 sans prévoir d'augmentation des impôts (taxe foncière, taxe d'habitation) et en maintenant les taux de l'année précédente. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette
-------------	----	---

		GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>)
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

9. Adoption du Budget Primitif 2016 – Budget Principal de la commune

M. GARRO. – Au regard du document de présentation que nous vous avons adressé et des tableaux chiffrés qui l'accompagnent, les projets et inscriptions budgétaires pour 2016 sont quasi-identiques à ceux que nous vous avons présentés lors du DOB. Je n'y reviendrai donc pas dans le détail, sauf demande de votre part.

Lors du DOB, nous étions certains de la faisabilité ou non cette année des travaux du groupe scolaire de l'Ormeteau. La décision a été prise de les attaquer dès le mois de juillet. Le DOB et le budget sont donc dans la même configuration.

Je vous rappelle les quelques principales caractéristiques qui ont présidé à l'établissement de ce budget :

- Il a été établi dans un contexte récurrent de baisse des dotations de l'Etat et de la CAF. Inversement, nous avons à subir la hausse des contributions au titre du FPIC (Fonds de Péréquation de l'intercommunalité) qui augmente fortement chaque année. Ces deux éléments contraignent et compressent davantage nos ressources en matière de budget de fonctionnement.

- Les bases de calcul des impôts locaux qui constituent l'assiette de nos taxes (habitation et foncier) n'ont que très faiblement augmenté cette année par rapport à 2015. La base du foncier non-bâti est même en diminution.

- Le poste de recettes des "*compensations fiscales*" est en diminution par rapport à notre prévision. Nous venons à peine de les connaître. Notre prévision était assise sur le résultat de l'année dernière. Elles sont finalement en diminution de 55 K€. Ce n'est pas prévu dans ce budget. Nous avons remis dans le budget les chiffres de l'année dernière. Nous devons donc voter prochainement une DM pour intégrer cette donnée.

Ceci dit, grâce aux bons résultats de notre compte administratif 2015 dont nous avons parlé précédemment, notre budget peut être équilibré en investissement comme en fonctionnement. Il est établi sans hausse d'impôt. Cela nous permettra d'assurer le bon fonctionnement de nos services et la réalisation des prestations de qualité pour nos habitants.

Le programme des équipements est ambitieux.

Nous aurons cette année encore un recours modéré à l'emprunt, toujours en poursuivant notre politique de désendettement.

- **Section d'Investissement**

Les dépenses :

Ce budget 2016 s'élève à 5,4 M€ en Investissement et à 18,7 M€ en Fonctionnement. Les dépenses réelles nouvelles d'investissement sont de 3,3 M€ (j'enlève les remboursements d'emprunt), contre 1,5 M€ uniquement en 2015. Le détail des projets vous a été communiqué lors du DOB et figure pages 1 et 2 du document support.

Les principaux secteurs concernés sont :

- Le scolaire ;
- Des travaux prévus en matière de voirie,
- Des dépenses affectées à la sécurité des biens et des personnes.

Les recettes :

Les recettes attendues sont constituées par :

- Des subventions publiques ou privées,
- Des participations d'aménageurs (PUP),
- Des taxes, comme la taxe d'équipement,
- Le FCTVA,
- Les cessions immobilières,
- Notre autofinancement. Il est particulièrement conséquent cette année

puisqu'il comprend l'affectation du résultat 2015 au budget d'investissement et un virement complémentaire de la section de fonctionnement.

L'équilibre final de cette section d'investissement sera assuré par un emprunt prévu à hauteur de 900 K€.

- **Section de Fonctionnement**

Le fonctionnement s'élève à 18,7 M€. Il est en augmentation globale de 2 % sur 2015. Néanmoins, une écriture de régularisation concernant la TVA sur les spectacles intervient artificiellement à hauteur de 208 K€. Le budget 2015 réalisé et le budget 2016 prévisionnel sont quasiment au même montant.

Les dépenses :

Comme pour toutes les communes, les dépenses de personnel constituent le poste principal à hauteur de 60 %. La progression est inférieure à 2 % sur 2015. Elle tient compte des hausses de cotisations employeur IRCANTEC, de la revalorisation des grilles indiciaires de la catégorie B et des effets du GVT.

Les charges à caractère général comprennent les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des services et s'inscrivent pour 24 % dans le total de nos dépenses. Ce chapitre est en légère hausse par rapport à 2015, mais à l'intérieur de l'enveloppe, les postes varient à la hausse ou à la baisse en fonction des besoins.

Ensuite, ce que la nomenclature qualifie d'autres dépenses regroupent les charges financières, notre contribution au FPIC, mais aussi une enveloppe pour dépenses imprévues à hauteur de 95 K€ et une part d'autofinancement que nous affectons à notre budget d'investissement. Ce chapitre constitue 11 % du budget des dépenses.

Pour terminer, les dépenses de gestion courante comprennent principalement les subventions aux associations culturelles et clubs sportifs, au CCAS et à la Caisse des Ecoles.

Les recettes :

Les recettes attendues pour financer ces dépenses de fonctionnement sont présentées par ordre d'importance :

- Les impôts et taxes, dont les impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière), augmentent faiblement du fait que nous n'augmentons pas les taux et que les bases d'imposition de 2016 sur 2015 ont augmenté d'une façon extrêmement modérée. Nous y trouvons :

- La compensation perçue de la CCVE, identique à 2015 pour 2,3 M€ ;
- Les droits de mutation que nous avons fixés prudemment à 500 K€. Ce poste est très conjoncturel. Nous avons mis 400 K€ en 2015 au budget prévisionnel et nous avons perçu près de 700 K€. Les premiers mois de l'année 2016 sont en perception très inférieurs à ce que nous avons perçu l'année dernière. Nous y allons donc prudemment.

- D'autres taxes, comme la taxe locale sur l'électricité, la taxe sur les pylônes ou la taxe sur la publicité extérieure, nous procurent des ressources relativement modestes et constantes.

▪ Les dotations, notamment la DGF. Le produit attendu en 2016 de ce poste est en baisse de 25 % sur 2015, ce qui représente près de 860 K€.

▪ Les produits des services, redevance des usagers, locations mobilières et immobilières, revenus des immeubles, chapitres qui demeurent stables d'une année sur l'autre. Avez-vous des questions ?

M. SCHENARDI. – Par rapport à la revalorisation, suite au dégel du salaire des fonctionnaires, quels seront les services impactés ? Il me semble que c'est à hauteur de 100 K€.

M. LE MAIRE. – Grosso modo, nous sommes en année pleine sur une facture de l'ordre de 100 K€. Cette année, nous ne serons pas intégralement à 100 K€, car la hausse a été divisée en deux parties, une partie qui doit tomber avant l'été et l'autre à la rentrée. Il est bien que les hausses de traitement tombent le plus proche possible d'autres échéances. Sur cette année, je pense que nous serons impactés de la moitié de cette somme environ. Cette dépense n'était bien évidemment pas prévue dans les trames budgétaires. Pour des raisons matérielles, les budgets ont déjà été bouclés et saisis depuis une douzaine de jours. Les bases ont été notifiées à la commune, mais pas encore les dotations. Elles peuvent être pires qu'attendu, exactement comme nous les avons prévues ou un peu moins mauvaises, ce qui pourrait nous laisser une marge de manœuvre. Cela peut être pris sur les quelques marges de dépenses imprévues qu'il y avait en fonctionnement, mais il n'en resterait pas beaucoup. Sinon, cela peut être globalement pris sur les économies demandées aux réalisations des services. Nous serons réellement dans le cadre d'exécution du budget. Nous ne souhaitons pas annuler un programme en cours cette année pour faire face à cette dépense. Cela n'aurait pas de sens.

M. GARRO. – Je vous propose de passer au vote sur le budget de la commune pour l'année 2016.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	25	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

10. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2015 : rapport annuel d'emploi

M. GARRO. – Les communes bénéficiaires de la DSU doivent produire un rapport annuel d'emploi. Cette dotation est libre d'utilisation et s'impute en fonctionnement. Ce rapport est réalisé chaque année. Il doit exposer les actions entreprises et leurs montants, le total devant être au moins égal à la dotation que nous avons perçue. Pour 2015, nous avons perçu 121 091 € au titre de la DSU. En 2016, nous attendons 60 K€. Je vous ai listé les actions accomplies par la commune :

- Actions sociales : 36 950 €. Nous pouvons également inclure la subvention au CCAS pour 100 K€ ;
- Actions pour la jeunesse : 49 024 €. Cela concerne l'accompagnement des jeunes en difficulté scolaire, les chantiers citoyens, différentes sorties et la JPSJ.
- Actions pour le sport : 180 040 €. Il s'agit essentiellement des subventions versées aux clubs sportifs de la commune.

Le montant total des actions engagées s'élève à 378 K€. Nous avons donc largement rempli la mission pour laquelle nous avons perçu 121 091 € de recettes au titre de la DSU. Avez-vous des questions ? (Non). Il n'y a pas de vote. Il s'agissait d'une information.

11. Adoption d'une convention de mécénat avec la société APY QUALI CITE ILE-DE-FRANCE

M. GARRO. – Cette entreprise menneçoise a souhaité participer à notre projet de rénovation de la Porte de Paris en apportant son concours à hauteur de 500 €. Il s'agit de la quatrième entreprise et de la quatrième convention que je vous présente ce soir. Nous en aurons d'autres d'ici la réalisation de ces travaux qui devraient commencer à l'automne. Une grande campagne de sensibilisation et de communication va être lancée dans le courant du mois d'avril. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

12. Remise de pénalités relatives à une taxe d'urbanisme

M. GARRO. – La SCI OLIXA a été sujette à des pénalités de retard pour paiement hors délai de taxes d'urbanisme. Elle a fait une demande de remise gracieuse auprès de la Direction Générale des Finances Publiques qui a émis un avis favorable. On nous demande également de donner notre avis. Nous ne sommes pénalisés en rien puisque cette somme n'était pas prévue dans notre budget.

Je vous propose de suivre la Direction des Finances de Corbeil et d'accorder nous aussi la remise de 381 € à la SCI OLIXA. Y a-t-il des questions ? (Non).

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

13. Retrait de la délibération décidant de l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à la déclaration préalable dont la superficie totale est inférieure ou égale à 12 m² et adoption de l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable, à 60 % de plancher de la construction

M. GARRO. – Nous avons voté le principe et transmis la délibération à la Préfecture en décembre. Nous avons finalement été "retoqués" en février, car notre délibération ne correspondait pas aux normes attendues par M. Le Préfet. Il a même considéré que la délibération était "illégal".

Nous avons fait référence à une surface de plancher. Or, il ne faut pas. Il faut mentionner l'exonération totale des abris soumis à déclaration préalable et préciser le pourcentage de la surface exonérée.

Jusqu'à 5 m², ces abris de jardin sont exonérés de plein droit. Au-dessus de 12 m², ils sont imposables. Entre 5 et 12 m², vous pouvez jouer l'exonération. Cela représente 7 m² maximum. Pour pouvoir arriver à ces 7 m² -que nous ne devons pas inscrire en tant que tels-, il a fallu faire une conversion en pourcentage. Dans la nouvelle délibération, nous vous proposons donc une exonération à hauteur de 60 % de la surface de plancher de la

construction. Cela revient exactement au même, sauf que nous avons perdu un an. L'effet adviendra au 1^{er} janvier 2017. Avez-vous des questions ?

M. SCHENARDI. – Si je comprends bien, 40 % seront taxés.

M. GARRO. – 60 % de 12 m² correspond à environ 7 et quelques.

Mme DOUGNIAUX. – C'est exonéré en dessous de 5 m².

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

14. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Franck MARLIN, Député, pour la restauration de la Porte de Paris

15. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de M. Jean-Vincent PLACE, Sénateur, pour la rénovation des rues Maréchal de Hautescloque et Puits Massé

M. GARRO. – La première délibération correspond à une demande auprès de Franck MARLIN, Député de la circonscription, pour une affectation à la restauration de la Porte de Paris. Cette demande s'élève à 5 300 €.

La seconde délibération est une réserve parlementaire demandée auprès d'un Sénateur de l'Essonne, M. Jean-Vincent PLACE, à hauteur de 7 K€ pour une affectation à des travaux de voirie rue du Général Leclerc et rue du Puits Massé.

Avez-vous des questions ?

M. FERET. – Monsieur PLACE n'est plus Sénateur.

M. GARRO. – Non, mais il avait encore une petite enveloppe qu'il apure.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

III. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

16. Dénomination de voiries du programme immobilier «La Closerie de l'Aqueduc» de la SNC MENNECY ROUSSET DOMAINES et de la SAS FRANCE PIERRE – RD 153 D – lieu-dit « La Remise du Rousset »

Mme DOUGNIAUX. – Cela concerne un programme de 376 logements pour lequel nous avons répertorié 10 rues. Vous avez un plan avec des numéros et les emplacements des rues proposées :

1. Avenue du Caprais-Roy,
2. Rue de Villemer,
3. Rue du Lunain,
4. Rue de Cérilly,
5. Sente du Maroy,
6. Sente de la Bouillarde,
7. Impasse du Durteint,
8. Impasse du Miroir de Theil,
9. Impasse de la Voulzie,
10. Impasse des Bignons.

Le travail a été réalisé avec le Conseil Municipal des enfants le 12 mars. Les noms de ces rues n'ont pas été choisis au hasard. Pour l'impasse de la Voulzie et la rue du Lunain, il s'agit des aqueducs qui forment l'un des aqueducs qui traverse notre Ville. Les autres correspondent à des noms de sources qui alimentent ces mêmes aqueducs. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

**17. Dénomination de voirie du programme immobilier "Les Jardins de Minacius" de RBMG –
39, chemin aux chèvres**

Mme DOUGNIAUX. – Il s'agit d'une construction de 29 maisons individuelles. Nous proposons de nommer cette rue unique "Pierre Blanchot". Pierre Blanchot est l'un des fondateurs de l'association Mennecy et son Histoire. Etant décédé récemment, nous souhaitons lui rendre hommage. Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	

ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

18. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la restauration de la Porte de Paris

Mme DOUGNIAUX. – Dans le cadre de la restauration de la Porte de Paris, le Conseil Municipal doit autoriser M. Le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme. Y a-t-il des questions ? (Non).

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

19. Définition d'un périmètre de projet en vue de l'adoption d'un Projet Urbain Partenarial – Secteur gare

Mme DOUGNIAUX. – Dans le cadre des dispositions règlementaires, il est possible de délimiter un périmètre à l'intérieur duquel les propriétaires fonciers, les aménageurs et les constructeurs participeront, sur la base de conventions, à la prise en charge des équipements publics, qu'ils soient à réaliser ou déjà réalisés, dès lors que ceux-ci répondent aux besoins des habitants.

Dans le secteur GARE, plusieurs parcelles constructibles au Plan Local d'Urbanisme peuvent être ouvertes à l'urbanisation.

Dans ces conditions, le périmètre de projet précité donnera lieu, le cas échéant, à une convention de PUP signée avec le ou les opérateurs concernés, après adoption par le Conseil Municipal de ladite convention.

Vous avez le secteur concerné sur le plan annexé. Y a-t-il des questions ?

M. SCHENARDI. – Est-il possible de faire autre chose de l'urbanisme ?

Mme DOUGNIAUX. – Il ne s'agit pas en l'occurrence d'urbanisation. Le but est de cibler des secteurs où une urbanisation est possible. En cas d'urbanisation, nous signons une convention.

M. LE MAIRE. – Il s’agit plutôt d’un outil pour bloquer l’urbanisation. Lorsque vous zonez un secteur en PUP, il devient un élément constitutif du dépôt de permis construire. A défaut de PUP signé, le permis de construire n’est pas valable. Le PUP impose aux promoteurs ou aux constructeurs de signer une convention avec la commune au travers de laquelle des financements sont apportés en face des travaux. Ensuite, selon le montant de financement que vous pouvez demander, vous pouvez vous retrouver en situation de bloquer quasiment une viabilité économique d’opération ou de la rendre par exemple moins rentable pour le promoteur. Eventuellement, vous pouvez récupérer des fonds sur un investissement public. Cela a par exemple été le cas à l’école de l’Ormeteau pour laquelle nous bénéficions de fonds importants dans le cadre d’un PUP déjà signé. A l’inverse, un projet immobilier d’un autre promoteur va tout simplement mourir de sa belle mort, car le montant du PUP demandé rajouté aux frais de raccordement aux réseaux et au montant que le promoteur a dû négocier avec les propriétaires des terrains -qui avaient dû en vouloir très cher-, ne permet pas une viabilité économique. Le promoteur sera donc probablement amené à mettre les pouces. Le PUP fait partie des rares éléments qui permettent soit de freiner ou de bloquer un projet, soit de récupérer de l’argent.

Par ailleurs, plus il y a de mètres carrés, plus les moyens défensifs sont importants. Cela peut inciter des promoteurs à ne pas sur-densifier une parcelle sur laquelle il travaille car cela coûterait plus cher.

En l’occurrence, il ne s’agit pas d’ouvrir un secteur à l’urbanisation. Sur un secteur déjà urbanisé, l’objectif est de nous donner un outil qui permette d’obliger à discuter.

Mme DOUGNIAUX. – Y a-t-il d’autres questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	25	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE
CONTRE	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>)
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

IV. SPORTS-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Francis POTTIEZ

20. Demande de subvention pour le projet Les folies du Parc auprès du Conseil Régional d'ILE DE FRANCE

M. POTTIEZ. – Le nouveau projet culturel porté par la Mairie de Mennecy, "Les Folies du Parc" est un spectacle déambulatoire dans le parc de Villeroy qui se déroulera le 2 juillet 2016.

Organisé autour d'un parcours ponctué d'animations, d'ateliers, de démonstrations des métiers et jeux d'autrefois et des pratiques sportives de l'époque : tir à l'arc, équitation, escrime, fauconnerie, de prestations musicales mêlant chants et danses d'époque. Ce projet trouvera sa conclusion au travers d'une pièce de théâtre en plein air à la nuit tombée.

Les services municipaux seront un élément moteur de ce projet fédérateur regroupant le service Culturel, le service Jeunesse, le service Vie Associative, la direction Enfance et Petite Enfance et le service Scolaire.

Les associations sportives et culturelles seront également fortement associées à cet événement.

Le Conseil Régional d'Ile-de-France accompagne les collectivités locales en matière d'aide aux projets culturels, et il est donc opportun de le solliciter.

Estimé à 60 000 € pour l'ensemble des dépenses, le Conseil Régional d'Ile-de-France est sollicité pour un montant de 10 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et d'autoriser M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande. Y a-t-il des questions ?

M. SCHENARDI. – Nous voterons contre cette délibération. Nous ne sommes pas contre la culture dans son ensemble, contrairement à ce que j'ai pu entendre. Le montant du projet me semble assez élevé, même si nous demandons une subvention à la Région. Avant, une subvention a été demandée au Département. Or, les finances du Département sont déjà exsangues. Je ne pense pas que les finances de la région soient meilleures. Demander encore de l'argent aux franciliens pour financer un projet assez important pour une ville de 15 000 habitants ne me semble pas une bonne décision.

M. POTTIEZ. – Effectivement, ce budget est construit autour de tous les services qui participent au fonctionnement même du projet. Les frais de communication et les frais de personnel viennent s'ajouter. Il s'agit d'une fête très fédératrice qui permet à tous les publics de Mennecy de se retrouver sur le parc le 2 juillet. C'est un beau projet. Nous pouvons passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	25	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne
-------------	----	--

		SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE
CONTRE	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>)
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

M. LE MAIRE. – Je vous remercie pour la clarté des explications et des votes qui s'en sont suivis.

M. RICHOMME. – J'aimerais revenir sur la délibération précédente sur le PUP. La carte proposée n'est pas à jour. Sur la carte de zonage que vous avez joint à la délibération, la déviation n'existe pas.

Mme DOUGNIAUX. – Nous nous sommes basés sur le cadastre et il n'est pas à jour.

M. RICHOMME. – Donc la déviation et les habitations n'existent pas, ni les nouvelles voiries.

Mme DOUGNIAUX. – Que la déviation soit là ou non, le parcellaire ne change pas. Ils ne construiront pas sur la déviation.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie de votre attention. Ce sont des secteurs qui sont concernés. Qu'ils soient en voirie, en espaces verts ou déjà bâtis, cela ne change pas fondamentalement les choses.

21. Adoption d'un contrat de parrainage culturel pour la politique culturelle 2016/2017 entre la société ELRES et la commune de Mennechy

M. POTTIEZ. – La politique culturelle de la commune de Mennechy se veut diversifiée, ambitieuse, et ainsi répondre aux attentes de l'ensemble des Menneçois.

Qu'il s'agisse de la programmation culturelle annuelle proposée par l'Espace Culturel Jean-Jacques ROBERT, ou du Festival du Livre de Mennechy, ces événements sont fédérateurs, et s'ouvrent donc sur une diversité de publics.

Pour être ambitieuse, cette politique culturelle doit mobiliser des moyens humains, matériels et financiers importants. La commune recherche donc des partenaires qui peuvent l'accompagner ponctuellement ou de manière pérenne.

Compte tenu du désengagement de l'Etat dans le financement des actions culturelles, il est indispensable de trouver d'autres soutiens financiers par la mobilisation de partenaires privés.

La société ELRES a proposé de renouveler son soutien à cette politique municipale, par la signature d'un contrat de parrainage pour la période 2016/2017.

Ce soutien financier s'élève à 20 400 € TTC. L'ensemble des modalités liées à la conclusion de ce partenariat est détaillé dans le contrat annexé à la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes du contrat à signer entre la société ELRES et la commune de Mennechy, et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer cette convention, et toutes pièces de rapportant à ce dossier. Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY (<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN (<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA (<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON (<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE (<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>)
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

22. Adoption d'un contrat de parrainage culturel pour la saison culturelle 2016/2017 entre la société FRANCE PIERRE 2 et la Commune de Mennecy

M. POTTIEZ. – La société FRANCE PIERRE 2 a proposé de renouveler son soutien à cette politique municipale, par la signature d'un contrat de parrainage pour la saison culturelle 2016-2017. Ce soutien financier s'élève à 20 000 € TTC. L'ensemble des modalités liées à la conclusion de ce partenariat est détaillé dans le contrat annexé à la présente délibération. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes du contrat à signer entre la société FRANCE PIERRE 2 et la commune de Mennecy et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer cette convention, et toutes pièces se rapportant à ce dossier. Y a-t-il des questions ? (Non).

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY (<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN (<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS (<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA (<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON (<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE (<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>)
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

23. Convention d'objectifs entre la commune de Mennecey et l'association CSM Football

Mme PIOFFET. – Cette délibération concerne le renouvellement de la convention d'objectifs entre la commune de Mennecey et l'association du CSM Football. Elle a pour objet de promouvoir la pratique sportive du football à Mennecey. Cette convention est conclue pour trois années. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

24. Convention d'objectifs régissant les relations entre la commune de Mennecey et l'association Mennecey Gymnastique Rythmique

Mme PIOFFET. – Cette convention a pour objet de promouvoir la pratique sportive de la gymnastique rythmique à Mennecey. Elle est conclue pour trois années. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN,
-------------	----	---

		Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

V. SCOLAIRE-PERISCOLAIRE-JEUNESSE

Rapporteur : Sylvie PERUZZO

25. Actualisation du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs maternel et élémentaire J. JUDITH et LES MYRTILLES

Mme PERUZZO. – Il s’agit d’actualiser le règlement du Centre de Loisirs. Ces modifications tournent autour de 4 points :

- Une mise aux normes par rapport au PAI suite au vote du règlement sur la restauration scolaire.

- L’aménagement des horaires d’accueil administratif pour faciliter les démarches des familles.

- La possibilité pour les familles de prendre et de déposer les dossiers d’inscription sur tous les accueils de garderie.

- La suppression de la réservation pour les garderies du matin et du soir et des mercredis après-midi. Nous n’avons pas davantage de dépenses de personnel. J’avais demandé une étude aux services. Le nombre d’enfants en garderie le matin, le soir et les mercredis après-midi est toujours le même. La plupart du temps, il s’agit aussi des mêmes enfants. En revanche, nous maintenons la réservation pour les vacances scolaires de 2 semaines, car c’est beaucoup plus aléatoire. Il s’agit réellement de faciliter la vie des familles.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l’unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO(<i>pvr</i>), Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

VI. PERSONNEL

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

26. Création d'un poste de Brigadier Chef Principal à temps complet

M. LE MAIRE. – Il s'agit de pouvoir recruter un policier municipal en remplacement d'un autre qui nous quitte. Ceux-ci n'ayant pas le même grade, le poste de celui qui va partir ne peut pas être pris par celui qui nous rejoint. Y a-t-il des remarques ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>)
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

27. Création de trois postes d'Adjoint Administratifs Territoriaux de 1^{ère} classe à temps complet

M. LE MAIRE. – Il s'agit de créer trois postes d'Adjoint Administratifs Territoriaux de 1^{ère} classe à temps complet afin d'en faire bénéficier des agents déjà en poste et qui peuvent y prétendre. Y a-t-il des remarques ? (Non).

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY(<i>pvr</i>), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN(<i>pvr</i>), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS(<i>pvr</i>), Jean FERET, Astrid BALSSA(<i>pvr</i>), Marie-José PERRET, Gilles BRANDON(<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE(<i>pvr</i>), Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
-------------	----	--

CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO (<i>pvr</i>)
ABSENT	2	Carina COELHO, Elisabeth DELAGE-CHARMES

VII. ETAT CIVIL

Rapporteur : Marie-José PERRET

28. Jurés d'assises

Mme PERRET. – Comme chaque année, il convient de procéder au tirage au sort des jurés d'assises. Ce tirage au sort se fait à partir de la liste des électeurs de la commune. Nous avons retiré les personnes qui n'ont pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année. La liste générale est composée de :

- 716 pages comportant chacune 15 lignes, numérotées de 1 à 15,
- 1 page (p. 717) ne comportant que 2 lignes, numérotées de 1 à 2.

Je demande à M. Le Maire de commencer.

M. LE MAIRE. – 1 – 1.

M. BOSSARD. – 18 – 12.

M. LE QUELLEC. – 15 – 9.

Mme PERUZZO. – 16 – 5.

M. POTTIEZ. – 5 – 6.

Mme VASSEUR. – 18 – 1.

Mme PRAT. – 9 – 2.

Mme DELAPORTE. – 8 – 10.

M. LEGRIS. – 22 – 6.

M. BOUARD. – 7 – 4.

M. MARTIN. – 350 – 12.

M. RICHOMME. – 666 – 6.

M. SCHENARDI. – 212 – 7.

Mme GIRARD. – 555 – 15.

Mme COLLET. – 237 – 12.

M. RITA LEITE. – 717 – 2.

Mme HARTMANN. – 500 – 12.

Mme PERRET. – 72 – 13.

M. RAYNEL. – 73 – 14.

M. FERET. – 717 – 1.

M. GARRO. – 716 – 1.

Mme DOUGNIAUX. – 414 – 14.

Mme PIOFFET. – 102 – 4.

M. LE MAIRE. – 357 – 9.

M. BOSSARD. – 17 – 7.

M. LE QUELLEC. – 600 – 4.

Mme PERUZZO. – 427 – 10.

M. POTTIEZ. – 300 – 2.

Mme VASSEUR. – 515 – 15.

Mme PRAT. – 404 – 12.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie. Je remercie tout particulièrement les services et Isabelle FIZELLE qui avec Claude GARRO ont mis au point l'ensemble des points financiers du budget voté ce soir.

Bonne soirée et bon week-end de Pâques à tous !

La séance est levée à 21 H 30.



Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennecey
Conseiller Régional

[A collection of approximately 15 handwritten signatures in blue ink, some with names like 'Bouard', 'Garro', 'Fizelle', and 'Dugoin' partially legible.]